

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 2 décembre 2019

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce deuxième jour du mois de décembre deux mille dix-neuf, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :
Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Antoine Boutet Berthiaume, Conseiller
Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absent (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019;
5. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes 2019-2020;
6. Adoption du calendrier 2020 des séances générales du conseil;
7. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 228-81 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 228-35 dans le but de permettre la classe d'usages « HB » dans certaines zones du périmètre urbain et de créer la zone H-35 à même la zone AF-16;
8. Avis de motion concernant le règlement ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, enfouissement des ordures ainsi que la collecte sélective pour l'année 2020;
9. Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages (art. 6, al. 4 Loi sur l'éthique);
10. Renouvellement du contrat pour le soutien technique du logiciel CIM 2020;

11. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);
12. Priorités locales 2020-2021 adressées au comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est;
13. Renouvellement de l'entente avec M. Jasmin Bergeron concernant l'automatisation de l'eau potable;
14. Demande d'aide financière du Service d'Aide Communautaire de Charlevoix-Est;
15. Renouvellement de l'adhésion à l'Association touristique pour l'année 2020;
16. Installation d'une lumière pour éclairer les marches de la glissade;
17. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour modifier le règlement #228-80 relatif à la fermeture de certains chemins pour la période hivernale;
18. Déterminer deux endroits dans la municipalité pour afficher les avis publics;
19. Demande d'appui pour le projet d'étude faisabilité d'une coopérative alimentaire à Notre-Dame-des-Monts;
20. Renouvellement de la politique et du plan d'action municipal 2020-2030 (MADA);
21. Autorisation d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé;
22. Camion;
23. Ordinateur;
24. Chasse-neige;
25. Varia;
 - A) Vente d'un habit de combat ;
 - B)
26. Comptes à ratifier de novembre 2019;
27. Comptes à payer de novembre 2019;
28. Salaire du mois de novembre 2019;
29. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
30. Période de questions allouée aux contribuables;
31. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2019-12-4426

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant. Les conseillers acceptent d'ajouter le point suivant même s'ils n'ont pas reçu la documentation avant le 72 heures.

25a) Vente d'un habit de combat de pompier

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION 2019-12-4427

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 4 novembre 2019 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5 –FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2019-2020

RÉSOLUTION 2019-12-4428

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes à partir du vendredi 20 décembre 2019 à 15h00 jusqu'au vendredi 3 janvier 2020 inclusivement. Le bureau sera ouvert à compter du lundi 6 janvier 2020 à 8h00.

6 – ADOPTION DU CALENDRIER 2020 DES SÉANCES GÉNÉRALES DU CONSEIL

RÉSOLUTION 2019-12-4429

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19h00 heures.

13 janvier 2020	6 juillet 2020
3 février 2020	3 août 2020
2 mars 2020	14 septembre 2020
6 avril 2020	5 octobre 2020
4 mai 2020	2 novembre 2020
1 juin 2020	7 décembre 2020

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

7- ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 228-81 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 228-35 DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES « HB » DANS CERTAINES ZONES DU PÉRIMÈTRE URBAIN ET DE CRÉER LA ZONE H-35 À MÊME LA ZONE AF-16

RÉSOLUTION 2019-12-4430

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 228-81 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 228-35 dans le but de permettre la classe d'usages « HB » dans certaines zones du périmètre urbain et de créer la zone H-35 à même la zone AF-16.

8 – AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, SOIT : AQUEDUC, ÉGOUT, ENFOUISSEMENT, COLLECTE DES DÉCHETS, LA COLLECTE SÉLECTIVE AINSI QUE LA VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE POUR L'ANNÉE 2020

RÉSOLUTION 2019-12-4431

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Danyé Simard concernant le règlement ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, enfouissement, collecte des déchets, la collecte sélective ainsi que la vidange de fosse septique pour l'année 2020.

**9 – DÉPÔT D’UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS
FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL CONCERNANT CERTAINS
DONS, MARQUES D’HOSPITALITÉ OU TOUS AUTRES AVANTAGES
(ART. 6 AL. 4 LOI SUR L’ÉTHIQUE)**

RÉSOLUTION 2019-12-4432

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE déposer un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d’hospitalité ou tous autres avantages. Aucune déclaration pour l’année 2019.

**10 - RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LE SOUTIEN
TECHNIQUE DU LOGICIEL CIM 2020**

RÉSOLUTION 209-12-4433

CONSIDÉRANT que les modules suivants sont utilisés pour l’administration générale de la municipalité :

Soutien technique	2 780,00\$ plus taxes
Version réseau (2 postes)	1 180,00\$ plus taxes
Soutien Gestion des permis	860,00\$ plus taxes
Soutien technique rôle évaluation	323,40\$ plus taxes
Module de transmission électronique des T4 et relevés 1	385,00\$ plus taxes
Transmission des bordereaux de paie par internet	170,00\$ plus taxes
Module de paiement direct des comptes fournisseurs	385,00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT les prix mentionnés ci-haut pour les mises à jour, le support technique et l’utilisation des modules;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RENOUELER le contrat avec la Corporation d’Informatique Municipale (CIM) pour l’année 2020 au coût de 6 083,40\$ plus les taxes applicables et d’autoriser le paiement. Ces dépenses feront partie du budget 2020 et le paiement sera effectué en janvier 2020.

**11 - RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION À LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

RÉSOLUTION 2019-12-4434

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l’année 2020 au montant de 1 115,79\$ taxes incluses, que cette dépense fait partie du budget 2020 et que le paiement soit effectué en janvier 2020.

**12 - PRIORITÉS LOCALES 2020-2021 ADRESSÉES AU COMITÉ DE
SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

RÉSOLUTION 2019-12-4435

CONSIDÉRANT une lettre reçue de la Sûreté du Québec MRC Charlevoix-Est qui demande à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts d'établir ses besoins pour sa prochaine année financière soit celle du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 en ce qui a trait à la sécurité routière, à la prévention du crime ou encore à la couverture d'événements spéciaux;

CONSIDÉRANT la date limite du 24 janvier 2020 pour transmettre la liste des besoins de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE COMPLÉTER le tableau fourni et de le faire parvenir par courriel au poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est.

**13 – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC M. JASMIN
BERGERON CONCERNANT L'AUTOMATISATION DE L'EAU POTABLE**

RÉSOLUTION 2019-12-4436

CONSIDÉRANT que l'entente avec M. Jasmin Bergeron sera échue le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT un coût mensuel de 35\$;

CONSIDÉRANT que l'entente avec M. Bergeron est nécessaire pour le bon fonctionnement du système d'automatisation de l'eau potable;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RENOUELLER l'entente avec M. Jasmin Bergeron au coût de 35\$ et d'autoriser le paiement;

DE MANDATER M. Alexandre Girard, maire et Mme Marcelle Pedneault, directrice générale pour signer l'entente avec M. Bergeron. Les conditions demeurent les mêmes et l'entente sera valide pour 1 an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

**14 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU SERVICE D'AIDE
COMMUNAUTAIRE DE CHARLEVOIX-EST**

RÉSOLUTION 2019-12-4437

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier de Service d'Aide Communautaire de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que cet organisme offre des services à tout le territoire de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que des services sont offerts à des résidents de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE FAIRE un don d'une valeur de 250\$ à l'organisme du Service d'Aide Communautaire de Charlevoix-Est et d'autoriser le paiement.

**15 -RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION
TOURISTIQUE CHARLEVOIX POUR L'ANNÉE 2020**

RÉSOLUTION 2019-12-4438

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement à l'Association Touristique de Charlevoix pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que le coût par habitant est demeuré le même qu'en 2019 soit 3,42\$ par habitant;

CONSIDÉRANT qu'il y avait 835 habitants à Notre-Dame-des-Monts en 2020;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts renouvelle son adhésion pour l'année 2020 à l'Association Touristique de Charlevoix;

QUE le paiement de la cotisation annuelle soit fait au montant de 2 855.70\$ plus les taxes applicables pour l'année 2020 soit 3,42\$ par habitant, que cette dépense fasse partie du budget 2020 et que le paiement soit effectué en janvier 2020.

**16-INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE POUR ÉCLAIRER LES MARCHES
DE LA GLISSADE**

RÉSOLUTION 2019-12-4439

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

De faire installer une lumière pour éclairer les marches de la glissade.

**17-AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR
MODIFIER LE RÈGLEMENT 228-80 RELATIF À LA FERMETURE DE
CERTAINS CHEMINS POUR LA PÉRIODE HIVERNALE**

RÉSOLUTION 2019-12-4440

Le conseiller Raphaël Girard a donné l'avis de motion pour modifier le règlement 228-80 relatif à la fermeture de certain chemin pour la période hivernale.

**18-DÉTERMINER DEUX ENDROITS POUR LES AFFICHAGES DES AVIS
PUBLICS**

RÉSOLUTION 2019-12-4441

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présentes :

De déterminer les endroits suivants pour afficher les avis publics soit au bureau de poste, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

**19-DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET D'ÉTUDE FAISABILITÉ
D'UNE COOPÉRATIVE ALIMENTAIRE À NOTRE-DAME-DES-MONTS**

RÉSOLUTION 2019-12-02-4442

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'appuyer le comité de développement de Notre-Dame-des-Monts concernant leur projet de développement d'une coopérative alimentaire à Notre-Dame-des-Monts. Et de mandater la conseillère Donatha Lajoie et le conseiller Raphaël Girard de représenter la municipalité sur ce comité.

**20- RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE
ET DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2020-2030 (MADA)**

RÉSOLUTION 2019-12-4443

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Charlevoix-Est font face à une courbe démographique vieillissante, rendant nécessaire l'adaptation de leurs politiques, services et structures afin d'aider les aînés à vieillir tout en restant actifs;

ATTENDU QU'une MADA est une municipalité ou une MRC qui met un frein à l'âgisme; sait adapter ses politiques, ses services et ses structures; agit de façon globale et intégrée; favorise la participation des aînés; s'appuie sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté;

ATTENDU QUE les plans d'action municipaux de la politique MADA sont échus depuis 2017 et qu'il est important de mettre à jour notre compréhension des besoins des aînés, afin d'actualiser nos plans d'action municipaux, dans une vision intégrée (0-100 ans);

ATTENDU QUE la mise à jour des plans d'action MADA donnera accès à l'accréditation MADA, qui ouvrira la porte à différents programmes qui pourront soutenir financièrement la mise en place d'actions pour les aînés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts s'engage à renouveler son plan d'action MADA, qui sera valide pour 10 ans, c'est-à-dire pour la période se situant entre 2020 et 2030. Le plan MADA sera intégré au plan intégré 0-100 ans, développé avec le soutien de Développement social intégré Charlevoix.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à réaliser les étapes suivantes d'ici la fin de décembre 2019 :

- Identifier une personne répondante pour le renouvellement MADA dans l'équipe municipale. La personne répondante va être Mme Danye Simard.
- Former un petit comité, composé du répondant municipal pour le dossier MADA, du conseiller municipal responsable du dossier MADA, d'un membre du comité FADOQ de la municipalité et/ou d'un organisme pour les aînés (3 ou 4 personnes). Le comité est formé de Mme Danye Simard, conseillère, Mme Jean-D'arc Boivin, M. Gaston Turcotte et de Mme Marcelle Pedneault.
- Avec ce comité, élaborer le plan d'action municipal 2020-2030, dans un esprit de continuité avec le bilan du dernier plan et identifier une activité pour consulter les aînés sur ce plan d'action;

- En s'appuyant sur ce nouveau plan d'action, consulter les aînés (minimum de 10 aînés), noter les informations partagées et ajuster le plan d'action en intégrant leurs propositions;

21-AUTORISATION D'UTILISATION DES SERVICES DE DÉPÔT À TOUTE HEURE OU POUR TRAITEMENT EN DIFFÉRÉ

RÉSOLUTION 2019-12-4444

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire conclure une Convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé avec la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est (Centre de services Clermont et Centre de services St-Hilarion) ci-après « La Caisse d'origine »

Il est préposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la « Convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé », dont copie est soumise au conseil d'administration ou aux signataires de la présente résolution, intervienne entre la caisse d'origine et la personne morale;

Que Marcelle Pedneault, directrice générale, secrétaire-trésorière, de la personne morale soit et est autorisé à conclure et à signer cette convention au nom de la personne morale, de même qu'à signer et à remettre à la caisse d'origine les avis et nominations conformes aux modalités et clauses de la convention (le cas échéant, que la caisse d'origine transmettra à la caisse intermédiaire);

Que cette résolution demeure en vigueur et lie la personne morale tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution dont copie certifiée par le secrétaire ou autre dirigeant autorisé aura été remise à la caisse d'origine.

22- CAMION

Ce point est reporté

23-ACHAT D'UN ORDINATEUR

Ce point est reporté

24- ACHAT D'UN CHASSE-NEIGE

RÉSOLUTION 2019-12-4445

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'un chasse-neige platinum 28 pouces track chez L'atelier S.S. à Saint-Aimé-des-Lacs au montant de 3602.63\$ taxes incluses.

25- A) VARIA

RÉSOLUTION 2019-12-4446

Considérant que nous avons un habit de combat de pompier qui n'est plus utilisé;

Considérant que la municipalité de Saint-Siméon serait intéressé de nous l'acheter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De le vendre à la municipalité de Saint-Siméon pour un montant de 450\$.

26 – COMPTES À RATIFIER DE NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION 2019-12-4447

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	11 569.68\$
Eau potable :	<u>593.12\$</u>
Total :	12 162.80 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS #2423, 2424, 2425, 2426, 2431, 2433

27 – COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION 2019-12-4448

ATTENDU QUE la Directrice Générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de novembre 2019 au montant de 52 820.16\$;

Fonds d'administration:	52 719.43\$
Eau potable:	<u>100.73\$</u>
TOTAL :	52 820.16\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2019 au montant 52 820,16\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 52 820.16\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

28– SALAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION 2019-12-4449

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de novembre 2019 au montant de 12 170.55\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de novembre 2019 au montant de 12 170.55\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS #2420, 2421, 2427, 2428, 2429, 2430, 2432, 2434

29 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

30 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

31– LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2018-12-4450

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il 19 h est 45

Alexandre Girard, Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale, sec.-très.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 14 janvier 2019.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.